



Vol de meuble par son propriétaire

Par **hannen**, le **26/01/2008** à **12:26**

Bonjour,

Mon ami a quitté un logement locatif après avoir fait l'état des lieux avec son propriétaire, ce dernier lui informant qu'il allait revendre l'immeuble lui a dit qu'il pouvait laisser ses meubles personnels dans l'appartement encore un moment (durée indéterminée), puisqu'il serait revendu dans un moment et donc pas relouer de suite.

Mon ami a quant à lui mis un certain temps avant d'y retourner : 1 mois.

Malheureusement, les clés de la serrure ont été changées, avec pour seule indication un papier sur la porte avec un numéro accompagné d'un post criptum nous précisant qu'il fallait appeler pour les meubles.

Ce que nous avons fait, c'est alors que le propriétaire était un autre qui nous informe que si l'on voulait revoir les meubles il fallait payer le mois où nous avons laissé les meubles + 150 euros de déménagement qu'il avait du faire.

Mon ami s'est donc acquitté de la somme, mais c'est alors que le propriétaire nous a dit qu'il fallait voir avec le CO-propriétaire car c'est lui qui s'était chargé de ça (déménagement).

Celui-ci nous a tout simplement renvoyé vers l'autre et vice versa pour finir par nous dire qu'ils avaient été jetés à la benne !!!!

Sauf que l'appartement est à nouveau en location et me faisant passer pour une éventuelle locatrice, j'ai appris que des meubles pouvaient être mis à ma disposition !!!

Que puis-je faire pour les récupérer tous ou mon dû ?

Puis-je me retourner contre eux ?